

Le suivi extra-muros des victimes de violences conjugales (1/3)

Au cœur de la pratique du refuge : la dévictimisation

Roger Herla,
assistant de direction au refuge du CVFE

Nous entamons une série de trois analyses consacrées au travail de suivi psycho-social et juridique exercé « extra muros » par les intervenantes et intervenants du refuge du CVFE vis-à-vis de femmes victimes de violences conjugales. Ce premier texte décrit le contexte de notre travail, ainsi que les bases conceptuelles de notre démarche, à travers la définition de la « dévictimisation ».

En tant qu'association spécialisée dans l'aide aux victimes de violences conjugales, le CVFE propose un ensemble de services s'appuyant sur des valeurs et des outils communs mais offerts dans des contextes et sur des durées qui varient. On pense d'abord aux services résidentiels, à savoir tous ceux qui ont leur ancrage à l'intérieur du Refuge et qui s'adressent exclusivement aux femmes et aux enfants hébergés¹. Mais, fort de son expérience *intra muros*, le Collectif a progressivement ouvert son champ d'intervention vers l'extérieur et a développé **un travail d'accompagnement des femmes victimes de violence hors du cadre du refuge.**

1) Le contexte

Des permanences sociales et juridiques sont ouvertes à différents moments de la semaine et, devant l'urgence de certaines demandes, des entretiens de plus en plus nombreux se tiennent en dehors des horaires fixés. C'est ainsi qu'en 2006, plus de 600 entretiens ont été menés par nos équipes sans que cet important volet de notre action ne bénéficie du soutien des pouvoirs publics. Notre intervention *extra muros* prend aussi la forme d'une permanence téléphonique organisée 24h/24 toute l'année. Celle-ci est rendue possible par l'investissement d'une vingtaine de travailleuses se relayant, en dehors des heures de présence d'intervenant-e-s au refuge, pour recueillir la parole des victimes mais aussi les demandes de renseignements et d'hébergement d'urgence.

Les entretiens qu'ils soient téléphoniques ou se tiennent dans nos bureaux, s'inscrivent dans la démarche de dévictimisation qui caractérise l'ensemble des activités du Collectif. Dans cette brève analyse, nous allons nous pencher sur ce processus particulier (ses origines militantes, ses différentes étapes). Certains aspects plus spécifiques du travail mené dans le cadre des permanences sociales et juridiques seront mis en lumière dans deux textes à venir².

¹Les méthodes qui font la spécificité de notre intervention auprès des femmes hébergées ont été décrites par ailleurs. Nous vous renvoyons à notre site internet (www.cvfe.be) mais aussi à deux publications issues de notre collection *Terrains d'entente* intitulées « Comment améliorer la prise en compte de la violence conjugale ? Relevé de bonnes pratiques à l'attention des professionnels de l'aide » et « Travailler en groupe avec des femmes victimes de violences conjugales ».

² Dont le premier, déjà disponible, est intitulé *Entretiens extra muros. Le « récit de soi » comme outil de dévictimisation.*

2) La dévictimisation. Différentes étapes, différents moyens

Nous voyons, comme notamment Framboise Cherbit³, notre intervention en dévictimisation comme l'accompagnement de la victime dans **le passage d'une sphère privée oppressante vers une sphère publique synonyme de droits symboliques et concrets**. Notre collègue française, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, met en évidence quatre temps différents lors de ce processus. Nous les reprenons à notre compte car ils peuvent aider à saisir une part de la réalité des victimes et de ceux et celles qui leur viennent en aide. A condition de se souvenir que la présentation qui en est faite ici ne peut rendre compte de la complexité et de la diversité des situations : ces étapes se chevauchent parfois, il y a des allers-retours, des hésitations, de l'ambivalence.

a) Non identification comme victime

La victimologie nous montre qu'**une personne apprend à se sentir incapable quand malgré tous les efforts et toutes les stratégies qu'elle met en place, elle n'arrive pas à changer sa situation**. Entraînée dans cette incapacité dite *apprise*, elle perd son pouvoir d'action sur sa propre vie et s'enferme (est enfermée) peu à peu dans une position de victime dont elle n'a pas nécessairement conscience. En effet, « la non-identification comme victime procède de plusieurs éléments que l'on retrouve presque systématiquement dans les paroles des femmes rencontrées : l'enfermement, la peur, la honte, la culpabilité. Ces éléments vont souvent perdurer longtemps même au-delà de la rupture, en tant que traumatismes »⁴.

Si le cycle très particulier de la violence conjugale se répète c'est parce que **l'auteur des violences peut s'appuyer sur un ensemble de justifications** qui sont au moins en partie *achetées* par sa victime. Ces justifications ont entre autres conséquences de faire peser la responsabilité des faits de violence sur les épaules de la victime qui du coup ne peut se reconnaître en tant que telle. Alors qu'elle constitue le cœur même du problème auquel il faut s'attaquer, **la violence conjugale est souvent présentée par l'auteur comme le symptôme** des fautes dont sa compagne se montrerait coupable (dépression, revendications d'autonomie, manque d'attention...la liste est infinie).

b) Prise de conscience : de la victime-objet...

Très souvent, c'est un tiers, une personne proche ou un-e intervenant-e de première ligne, qui (p)osera le mot de victime pour décrire le vécu de la personne. Nous y reviendrons car le processus de dévictimisation que nous menons auprès des femmes, notamment en dehors des murs du refuge, repose précisément sur notre position de tiers (entre les membres du couple) et notre aptitude à **associer écoute attentive** (lorsque ces femmes sont prêtes à dévoiler ce qu'elles subissent), **interpellation** (comment perçoivent-elles les faits de violences, quel sens leur donnent-elles) et **prise de position** (rappeler qu'aucun type de violence n'est acceptable et que rien ne la justifie, rendre la responsabilité de ses actes à l'auteur).

A ce stade, la personne peut se reconnaître comme victime mais reste sous l'emprise de l'auteur des violences. Le processus de domination n'est pas encore mis à mal. Ce qui

³ Voir notamment « Une violence spécifique : les violences conjugales », extrait de « Victime : du traumatisme à la restauration », sous la direction de R.Cario, L'Harmattan, 2003.

⁴ Ibid.

empêche la victime de se mettre en mouvement concrètement c'est l'association de la peur, en général parfaitement justifiée, des sentiments ambivalents à l'égard de son conjoint et d'un sentiment d'impuissance parfois entretenu par le réseau social ('qu'y a-t-il de toute façon à espérer en dehors de ce vécu terrible sinon la solitude et l'errance ? de quel droit est-ce que je m'autorise à rêver d'un ailleurs ?'). Cependant, **un changement de regard sur sa situation est initié.**

Accompagner quelqu'un-e dans un processus de dévictimisation consiste à l'aider à sortir du sentiment d'impuissance qui l'habite et à reprendre du pouvoir sur sa vie. La **prise de conscience d'un processus à l'œuvre**, celui de la victimisation, est sans aucun doute une étape indispensable sur le chemin de ce que les anglophones ont appelé *l'empowerment*⁵. On peut même affirmer que la dévictimisation s'enracinera dans cette conscientisation.

c)... à la victime-sujet

A nos yeux, cette prise de conscience n'aurait pas le même impact pour les femmes que nous rencontrons si elle ne s'accompagnait pas du constat que la violence conjugale s'inscrit dans le contexte plus large des violences faites aux femmes à l'échelle de la planète. Certes les luttes initiées dans les années 60 (elles-mêmes héritières de combats plus anciens ayant par exemple débouché sur le droit de vote des femmes) ont porté des fruits : la loi a évolué sur différents points et dans de nombreuses régions du monde la socialisation des filles n'a plus pour modèle-clé l'impuissance et la soumission. Pourtant la *réalité sociale* continue de résister au changement et une analyse critique, qu'elle se revendique comme féministe ou pas d'ailleurs (on pense à P.Bourdieu ou Fr.Héritier), permet de reconnaître que **la fin de la domination masculine reste une utopie** (en marche ?).

Autant la victimisation réduit à l'impuissance et de ce fait, favorise la tolérance à la violence et le maintien des valeurs traditionnelles établies ; autant la dévictimisation vise l'intolérance à cette violence et la dénonciation. C'est aussi de ce **double mouvement de prise de conscience politique** (celle d'un contexte social et culturel toujours favorable à la domination masculine) **et de dénonciation** que résulte la reprise de pouvoir des femmes sur leur vie. Et la lente transformation des rapports de domination au niveau sociétal.

Ce qui ne signifie pas pour autant que prise de conscience et sortie de la position de victime vont nécessairement de paire. Une telle prise de recul sur son histoire par la femme victime

⁵ Sur cette notion originaire d'Amérique du Nord, vous renvoyons par exemple au site du Centre d'excellence pour la santé des femmes de Montréal <http://www.cesaf.umontreal.ca/f.ress.doss.empow.doc1.html> où l'on retrouve une définition pluridisciplinaire d'où se dégage « certaines constantes se retrouvant dans la majorité des définitions applicables à l'empowerment. » Ainsi, « les notions de caractéristiques individuelles (le sentiment de compétence personnelle, de prise de conscience et de motivation à l'action sociale), ainsi que celles liées à l'action, aux relations avec l'environnement et à sa dimension dynamique font l'unanimité. Au plan individuel, Eisen (1994) définit l'empowerment comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Certains parlent de processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie (Gibson, 1991 p. 359). Les notions de sentiment de compétence personnelle (Zimmerman, 1990), de prise de conscience (Kieffer, 1984) et de motivation à l'action sociale (Rappoport, 1987, Anderson, 1991) y sont de plus associées. L'empowerment individuel comprend une dimension transactionnelle qui se joue aussi au plan social et collectif car il implique une relation avec les autres. (...) Il demande un effort individuel qui est alimenté par les efforts de collaboration et un changement de l'environnement (Wallerstein & Bernstein, 1988). »

n'est pas synonyme de changement : elle constitue toutefois une condition nécessaire à celui-ci.

La femme qui est/a été victime ne peut progressivement passer d'une position de victime/objet, étape indispensable, à celle de victime-sujet que quand elle s'autorise à exister autrement. Autrement dit, lorsque sa sécurité a augmenté, que sa vie et son énergie ne tournent plus uniquement autour de l'Autre (que ce soit pour le sauver ou pour anticiper/éviter ses passages à l'acte) et que les expériences vécues, par exemple au contact des autres femmes hébergées ou encore dans le monde professionnel, lui (r)ouvrent d'autres portes⁶. Notre expérience montre que ce n'est qu'à partir de là que les femmes que nous rencontrons pourront **(ré)apprendre la confiance en soi, (re)découvrir des compétences** ou encore tirer profit d'expériences positives d'autonomie.

Le travail *extra muros* est un moyen parmi d'autres d'agir. Dans le cadre de l'hébergement, d'autres techniques sont utilisées, qui passent par un travail de groupe. Celui-ci a un effet de déculpabilisation et de solidarité mais aussi d'aide à la prise de conscience, d'affirmation de soi, d'expérimentation de nouveaux comportements... **Le processus de dévictimisation peut donc prendre corps au travers des différents ateliers collectifs, obligatoires ou volontaires.** La maison d'accueil fonctionne alors comme une sorte de laboratoire d'expérimentation des relations et des comportements permettant de reprendre contact avec ses capacités et compétences dans la perspective plus générale, on l'a dit, d'une reprise de pouvoir sur sa vie.

d) Intervenir auprès des enfants

Impossible de refermer cette présentation de notre intervention auprès des victimes de violences sans rappeler combien **la place des enfants et des adolescent-e-s hébergés avec leur mère** est importante à nos yeux. Témoins et victimes, ils sont au cœur de la violence conjugale. Quand le temps leur est laissé, les travailleurs et travailleuses spécialisé-e-s du Refuge amènent ados et enfants, eux aussi, vers un travail progressif de dévictimisation. Comme l'expliquent Aicha Ait-Hmad et Jean-Louis Simoens par ailleurs⁷, l'objectif de l'intervention est alors d'offrir à l'enfant ou l'adolescent la possibilité d'une « mise en mouvement » qui contraste avec le « temps figé » propre au climat de violence conjugale.

Il s'agit d'un mouvement à la fois interne (identitaire) et externe (rupture de l'isolement) que nous tentons de relancer par **un travail qui ne fait pas l'impasse sur la relation mère-enfant et qui se joue à différents niveaux**. D'abord en rétablissant un sentiment de sécurité indispensable. Ensuite en redonnant à l'enfant par le jeu et le dialogue une place d'enfant (car celui-ci est toujours instrumentalisé, voire parentifié, dans la dynamique familiale violente). En lui rouvrant également des espaces d'expression de ses émotions et sentiments qui aident à échapper à la confusion ressentie en ce temps de crise. Enfin, en luttant au quotidien (mixité des équipes aidant) contre les stéréotypes de rôle et leur impact sur la construction identitaire (prévention).

Concluons en remarquant que ces interventions spécifiques auprès des enfants et adolescent-e-s hébergé-e-s ne sont pas sans conséquence sur la manière dont **la dynamique familiale**

⁶ Comme l'illustre très finement le beau film d'Iciar Bollain *Te doy mis ojos*, sorti en 2004 et disponible en DVD.

⁷ Dans *Les enfants face à la violence conjugale*, sur ce même site internet du CVFE.

peut évoluer. Les enfants ont l'occasion de tester une prise de distance par rapport à des rôles occupés jusque-là : par exemple celui de « protecteur (de la mère, de la fratrie) », ou encore celui de « relais du père ». Un nouvel espace s'ouvre alors, comme en écho, pour le travail de reconstruction-dévictimisation de la mère⁸.

⁸ Nous vous renvoyons sur ce point également à notre collection *Terrain d'entente* et plus précisément à l'étude intitulée « Des adolescents au cœur de la violence conjugale. Une recherche centrée sur leurs témoignages pour un re-positionnement professionnel ».